

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Grande pénurie, toujours, de nouvelles étrangères.

Les télégrammes de Florence mentionnent une amnistie accordée par le roi d'Italie pour tous les délits politiques non-accompagnés de délits communs; et la condamnation de M. Lobbia à un an de prison.

Les dépêches madrilènes démentent les bruits de mouvements carlistes, signalent des symptômes de réaction contre la politique suivie par le maréchal Prim, et racontent, — détail à méditer, — que les derniers renforts dirigés sur l'île de Cuba se sont embarqués aux cris de « *Vive Topete!* »

On fait circuler en Hongrie des proclamations roumaines excitant à l'insurrection. En même temps on signale dans le comitat d'Arad la présence d'espions prussiens, sous prétexte d'acheter des terres.

Le parti prussien n'ose guère se montrer ouvertement en Bavière; il use surtout de réticence dans ses paroles. Néanmoins il avait osé dans un petit village afficher une profession de foi caractéristique où l'on disait: que les tendances du parti progressiste sont d'arriver à ce que toute l'Allemagne, sous l'anéantissement de la ligne du Mein, se trouve forte et estimée en face de l'étranger, pour l'entrée du Sud dans la Confédération du Nord.

L'affiche a été lacérée aussitôt par les habitants.

M. de Bismark est, quoi qu'on dise, dans un état peu satisfaisant. Outre la maladie nerveuse dont il est atteint, la goutte le travaille aussi énormément. L'insistance avec laquelle les feuilles dévouées démentent ces nouvelles ne fait au contraire que leur donner plus de consistance et d'autorité.

Trois faits intéressants ont marqué la journée du 15 novembre: la réception officielle par l'Empereur, au palais de Compiègne, du baron de Werther, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Prusse et de la Confédération de l'Allemagne du Nord, auprès du gouvernement français; — le dénouement du procès correctionnel pendant devant le tribunal de Villefranche, et relatif à la douloureuse affaire d'Aubin (condamnation de vingt-quatre prévenus, sur vingt-sept, à un emprisonnement variant de huit jours à un an); — la rédaction et la publication d'un manifeste délibéré par les députés de la gauche.

Ce document était depuis longtemps attendu. Inquiétée par les programmes socialistes des clubs, rassurée par les violences mêmes des radicaux exagérés plus encore que par les protestations libéralement conservatrices de la presse modérée, l'opinion publique flottait entre deux craintes: celle de la réaction et celle de la révolution.

Dans cette alternative, elle se demandait quelle serait l'attitude des représentants élus de l'opposition en face des prétentions nouvelles de la démocratie. Pour quelques esprits observateurs, cette situation difficile d'un certain nombre de députés de la gauche, em-

barrassés dans les mailles de leurs professions de foi radicales, mais peu soucieux, par conviction, par goût ou par intérêt, de travailler à la liquidation sociale, avait presque l'attrait d'une gageure.

Le manifeste des vingt-sept députés de l'opposition, parmi lesquels nous remarquons MM. Bancel, Bethmont, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Grevy, Pelletan, Ernest Picard et Jules Simon, est venu fort résolument désavouer les partisans de la dictature révolutionnaire et du mandat impératif.

Voici le texte de ce manifeste:

« Les députés de la gauche, soussignés, ont cru, au mois de juillet dernier, qu'il était de leur devoir de rester dans la réserve pour ne pas contrarier les effets de l'interpellation déposée par 116 de leurs collègues.

« Aujourd'hui, qu'après avoir subi un abusif et long interrègne, la Chambre va reprendre ses travaux, il leur importe de préciser la ligne de conduite qu'ils entendent suivre pour atteindre le but qu'ils se sont toujours proposé: le gouvernement du pays par lui-même, pour et par la liberté.

« Ces simples mots indiquent la transformation inévitable qui seule peut assurer le repos, la prospérité, la grandeur de la France.

« La nécessité de cette transformation s'impose chaque jour davantage à la conscience publique par l'autorité des faits, la liberté de la discussion, la puissance de la vérité.

« C'est à ces armes que les soussignés entendent recourir; ils n'en saisiraient d'autres que si la force essayait d'étouffer leur voix;

mais ils ont le ferme espoir que, soutenus par l'assentiment de leurs concitoyens, ils pourront pacifiquement réaliser les changements que réclame impérieusement l'opinion.

« Les dernières élections ont prouvé qu'elle veut en finir sans retour avec le pouvoir personnel. A cette volonté, le pouvoir personnel oppose des résistances dont il faut à tout prix avoir raison.

« Le premier soin des soussignés sera donc de déposer une interpellation, avec ordre du jour motivé, sur l'injustifiable retard apporté à la convocation du Corps-Législatif. Grâce à la clairvoyance du peuple de Paris, ce retard n'a point amené un mouvement dans la rue.

« Le pouvoir qui a volontairement bravé cette chance terrible a commis un acte dont les soussignés sont résolus à demander un compte sévère; et, comme corollaire, ils réclameront une loi rendant la Chambre maîtresse absolue du droit de prorogation.

« Ils doivent aussi déposer une interpellation sur les désordres dont certains quartiers de Paris ont été le théâtre au mois de juin dernier.

« L'amnistie a coupé court à l'examen du complot prétendu qu'on dénonçait bruyamment, mais elle ne peut empêcher la lumière d'éclairer ces scènes déplorables, dans lesquelles le rôle de l'autorité est encore environné de nuages.

« Il en est de même des drames sanglants qui ont jeté l'épouvante et le deuil dans deux centres industriels.

« Outre les interpellations qui leur permettent d'interroger le pouvoir, et de soumettre ses actes au jugement de la Chambre, les députés

FEUILLETON.

52

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Seuls, deux généraux royalistes avaient, en écoutant le vieillard, un rayonnement de colère dans les yeux: c'étaient le baron de Marigny et Stofflet, aussi durs, aussi violents l'un que l'autre, et l'un et l'autre aussi implacables que les plus terribles conventionnels.

— L'horoscope n'est pas gai, savez-vous, brave homme? dit le président. Bah! qu'importe! Votre science cabalistique nous inquiète médiocrement, monsieur le nécromancien. La Providence seule connaît l'avenir, et nous n'admettons pas qu'elle vous en ait confié le secret. Si jamais, de nos jours, elle communique sa pensée à un mortel, nous doutons fort que ce soit à un républicain; elle choisit mieux ses confidentes.

Cette saillie mit un peu de lumière et de gaieté sur le

visage des chefs royalistes. Le baron de Marigny et Stofflet ne purent toutefois se déridier.

— Sorcier, s'écria Stofflet avec éprement, puisque tu possèdes un si merveilleux don de prescience, tu n'ignores pas sans doute qu'aujourd'hui même tu seras fusillé?

— Je sais exactement le contraire, répondit M. Mathieu sans s'émouvoir.

— Eh bien: tu es exactement dans l'erreur! répliqua avec irritation le baron de Marigny, car je vais demander au conseil qu'il te condamne à être passé par les armes pour ton impertinent aplomb.

— Et le conseil repoussera votre demande, n'en doutez pas.

— Pourquoi la repousserait-il? interpella Bonchamps, dont la physionomie pleine de noblesse et d'esprit avait une expression de bienveillance et de curiosité.

— Parce que j'ai pour juges des hommes de cœur, incapables de prononcer contre moi une sentence de mort fondée sur ce que j'ai répondu avec franchise quand on m'interrogeait; parce que je n'ai jamais fait de mal aux Vendéens, quoiqu'ils m'eussent persécuté plus d'une fois; parce qu'au risque de me voir en butte à l'animosité des Bleus, j'ai étendu ma charité de médecin jusque sur les blessés de votre parti! Don c, j'ai le droit d'espérer en la justice du conseil.

— Et vous avez raison! répondit d'Elbée avec élan. L'ordre de vous fusiller serait ici un acte d'ingratitude, une véritable iniquité!... Est-ce votre avis, messieurs? reprit-il en se tournant vers ceux qu'il présidait.

— Oui, dit Bonchamps.

— Oui, répétèrent Charette, le comte de Lescure, le marquis de La Rochejacquelein, le prince de Talmont et M. de Flavigny.

Ni le baron de Marigny ni Stofflet n'osèrent protester. Ils demeurèrent silencieux, la lèvre frémissante et le sourcil froncé.

— Allez! nous ne vous retenons plus, dit ensuite le généralissime au vieillard. Des ordres seront donnés pour que vous soyez reconduit dans la direction de Montaigu.

M. Mathieu s'inclina.

Il allait se retirer quand il se trouva face à face avec le marquis d'Aprémont qui entra.

Tous les deux se reconnurent et s'arrêtèrent surpris et même troublés.

— Ah! ah! c'est toi, bonhomme! dit Gaëtan en prenant un air narquois. Tu n'es donc pas encore dé-cédé? Peste! quel Mathusalem!

— Et vous, répliqua le vieillard en soupirant, vous n'avez donc pas encore expié vos forfaits? Mais patience! La justice de Dieu est lente parfois: elle n'en

est que plus terrible alors!

— Peuh! tu radotes, mon ami!

Et le marquis, pirouettant sur ses talons avec une légèreté parfaite, se retourna vers l'assemblée des généraux vendéens.

— Mauvaises nouvelles, messieurs! reprit-il en saluant... Ah! ah! je m'aperçois que M. Charette est ici. Vous êtes donc prévenus de ce qui se passe. Je n'ai plus rien à vous apprendre, sinon que j'ai fait prisonnier un capitaine d'état-major républicain, aide-de-camp du général Kléber. J'ai cru qu'il était indispensable qu'il fût interrogé par vous, et je l'ai amené.

— Eh bien! qu'on l'introduise à l'instant même, ordonna d'Elbée. Nous n'avons plus une minute à perdre.

— Le voici.

Gaëtan avait en effet intimé l'ordre à Roch Duhoux de le suivre avec le prisonnier dans la salle du conseil, ce que Duhoux avait exécuté ponctuellement, sans attendre l'injonction du généralissime président.

Le cérémonial, d'ailleurs, n'existait guère dans ce camp royaliste, où la discipline militaire et la subordination hiérarchique n'avaient pu soumettre ni les soldats ni les généraux, trop habitués à l'initiative individuelle et à l'indépendance des partisans.

Dès que le capitaine d'état-major, précédé par Roch Duhoux et entouré de gars bien armés, eut franchi le

peuvent user de leur droit d'initiative, et formuler, par des projets de lois, les réformes qui leur paraissent immédiatement nécessaires.

» La première touche à l'élection même du Corps-Législatif. Aucun progrès régulier n'est à espérer sans une modification profonde de la législation sur ce point décisif.

» L'administration ne peut conserver la faculté, dont elle a fait un usage scandaleux, de former et de remanier les circonscriptions électorales : ce droit n'appartient qu'au législateur.

» Le vote doit être affranchi de l'entrave d'un serment préalable et de toute intervention de l'autorité. Sa sincérité doit être garantie par l'indépendance municipale.

» A cet égard, tous les esprits impartiaux sont d'accord. Les soussignés ne feront qu'obéir au vœu public en demandant par un projet de loi l'élection des maires, et en exigeant que Paris et Lyon soient replacés sous l'empire du droit commun.

» Ils devront en même temps assurer la liberté d'action des municipalités et les délivrer d'une tutelle qui les paralyse.

» La liberté électorale, la liberté municipale seraient inefficaces si les privilèges intolérables qui couvrent les fonctionnaires publics étaient maintenus.

» Ici encore, l'opinion est certaine, et le projet de loi qui abrogera l'article 75 de la Constitution de l'an VIII ne sera pour elle qu'une légitime et tardive satisfaction.

» Il en est de même de l'abrogation de la loi militaire. Cette loi, qui renferme une double menace contre la paix et contre la liberté, épuise le pays en le privant de ses plus fécondes ressources.

» Elle doit disparaître et faire place à un système armant la nation pour la défense de la patrie et de ses libres institutions.

» Comme sanction de ce système, c'est à la volonté nationale que doit être remis le droit de déclarer la guerre.

» Aux yeux des soussignés, ces réformes sont la condition vitale de l'ordre et du progrès.

» Pour le préparer, la presse doit être dégagée de ses entraves. Supprimer le cautionnement et le timbre; rétablir la juridiction du jury; décréter la liberté de l'imprimerie et de la librairie; voilà ce que demande l'opposition, et ce que les soussignés formuleront, en vertu de leur droit d'initiative.

» Ils réclameront enfin l'abrogation de l'article 291 du Code pénal et la liberté d'association; la révision de la loi sur les réunions, pour faire disparaître les dispositions arbitraires qui, en humiliant et limitant l'exercice d'un droit essentiel, irritent les esprits et font naître des causes de conflits toujours regrettables.

» En indiquant ainsi les principaux sujets

de leurs préoccupations actuelles, les députés soussignés n'ont pas la prétention de tracer un programme complet, et d'épuiser la nomenclature des changements dont ils poursuivront la réalisation.

» Ils ont voulu simplement signaler ce qui leur semble urgent, indispensable, hors de contestation pour tous les esprits éclairés.

» Dans l'accomplissement de cette tâche, ils déclarent ne relever que de leur conscience.

» On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif, on a répété que le député, mandataire de ses électeurs, leur restait incessamment subordonné, et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes.

» On a même ajouté qu'il était leur justiciable; que, cité devant eux, il pouvait y être jugé et condamné.

» Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fautive et dangereuse, et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolument.

» Sans doute, ils seront toujours heureux de multiplier avec leurs électeurs les communications amicales et les rapports confiants. Ils se considèrent comme engagés d'honneur à défendre les principes qui les unissent à eux par le lien d'une étroite solidarité.

» Si leur conscience les en éloignait, elle leur imposerait l'obligation de faire apprécier leur conduite en déposant leur mandat; mais c'est elle seule qu'ils consulteraient. Ils n'ont ni injonctions ni ordres à recevoir.

» Le mandat impératif fausserait radicalement le suffrage universel en livrant l'élu, c'est-à-dire la majorité des électeurs, à la merci d'une minorité usurpatrice.

» Le principe électif reste seul debout au milieu des révolutions qui se succèdent; il est désormais la seule garantie d'ordre; il est appelé à transformer, de la base au sommet, toutes les institutions du pays.

» Pour le conserver intact, il faut le dégager tout à la fois des compromis monarchiques qui le corrompent, et des violences démagogiques qui le dégradent.

» Ont signé :
» MM. Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Grévy, Guyot-Montpayroux, Léopold Javal, Kératry, Larrieu, Le Cesne, Lefèvre-Pontalis, Malézieux, Magnin, Marion, Ordinaire, Pelletan, Ernest Picard, Rampon-Lechin, Jules Simon, Tachard. »

M. Ledru-Rollin a cru devoir prendre de nouveau la parole. Voici en quels termes il explique son dessein de n'arriver à Paris qu'après le coup d'Etat des électeurs votant pour un inassermement :

« Non, malgré de vives instances, je ne me rendrai point à Paris pendant les élections.

» Quelle qu'en soit la forme, Paris a un verdict suprême à rendre, qui frappera d'autant plus la France et l'Europe qu'il aura été plus paisible.

» Ce verdict, l'Empire ne peut le conjurer que par la force.

» N'entendez-vous pas déjà les cris sauvages de la presse impérialiste demandant une nouvelle hécatombe de dix mille républicains? Ignorez-vous que les casernes sont pleines à déborder, et que de nouvelles troupes convergent de toutes parts vers Paris?

» Pas d'illusion : ce que veut l'Empire, c'est une journée.

» Or, l'arrivée subite d'un homme doublement rebelle, tant que vos votes ne l'auraient pas relevé de l'ostracisme dont il est frappé, peut devenir un prétexte à conflit.

» Si, en 1849, en perspective de l'Empire naissant, j'ai dû tenter un 13 juin dont le triomphe eût épargné à la France tant de douleurs, de hontes, de ruines, et dont la défaite a été la décapitation du parti dans ses représentants et dans ses écrivains les plus dévoués, concourir, aujourd'hui que l'Empire est agonisant, à renouveler cet holocauste, serait une folie et un crime.

» A ce refus de venir, je le sais, on me l'a dit, je perdrai la sympathie des ardents, comme j'ai perdu celles de quelques autres par mon refus de serment. Eh! que m'importe la popularité, en regard du salut de la démocratie!

» Populaire ou non, je ne m'en sens pas moins au centre même de la vérité.

» Ce que j'ai voulu, je croyais l'avoir exprimé clairement : comme principe, affranchir le suffrage universel de ses propres mains; comme tactique, dans cette guerre d'approche, où l'assiégé possède encore un matériel écrasant, pousser la mine de plus en plus près, à l'abri et sous le couvert du scrutin.

» Pas de confusion! Il y a deux rôles : le vôtre, électeurs, précipiterait le mouvement, et celui des assermentés, qui, dans la Chambre, auraient à le défendre.

» Maintenant, les électeurs de la 3^e circonscription, qui ont donné une si grande preuve de patriotisme en chassant un apostat, veulent-ils en donner une plus grande encore, en devenant les libérateurs du suffrage universel? Veulent-ils, peuvent-ils l'essayer, au moins dans un premier tour de vote? S'ils y sont résolus, qu'ils le disent : mon nom leur appartient.

» N'entendent-ils, au contraire, que marquer le pas au lieu d'avancer? Qu'ils le disent encore, mais promptement; mon nom disparaîtra de la lutte.

» Ce n'est pas à moi, en effet, qui me suis fait depuis trente ans, l'apôtre du suffrage universel; qui, dès 1841, me suis vu condamné

à six mois de prison pour l'avoir proclamé devant un collège de privilégiés; à moi qui ai eu le bonheur inexprimable de l'inaugurer; ce n'est point à moi qu'il peut convenir de lui être un sujet de discorde et d'entraver sa libre manifestation.

« Seulement, que les électeurs de la 3^e circonscription le comprennent bien : en votant pour un inassermement, il peuvent *pacifiquement, sans violence*, porter à l'Empire le coup *définitif* et faire de leur vote *une date* dans les fastes glorieux de la démocratie.

» Salut et fraternité!
» LEDRU-ROLLIN. »

FORMIDABLE INCENDIE A LIMOGES.

Encore un incendie, encore un désastre! s'écrie le *Courrier du Centre* :

Samedi, dans la nuit, vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré dans le bureau de tabac situé au coin de la place du Poids-Public, à l'entrée de la rue du Banc-Léger.

Il se développa avec une telle rapidité qu'il envahit l'escalier de la maison avant que les locataires eussent pu sortir. Il fallut les faire descendre par les fenêtres au moyen d'échelles; ce fut ainsi qu'on sauva la buraliste. Malheureusement, malgré toute l'activité et toute l'énergie déployées, la flamme alla encore plus vite que tous les travailleurs, et lorsque la maison s'écroula, elle entraîna dans ses débris trois victimes, la mère et la fille — une enfant de six ans — de la buraliste, et une jeune ouvrière qui habitait au troisième étage.

De la rue Banc-Léger, l'incendie gagna la rue Haute-Vienne, menaçant ainsi tout ce pâté de maisons qui s'étend depuis les magasins de M. Duqueyroux jusqu'à ceux de MM. Ranson inclusivement.

La maison de M^{me} Séméaud disparut la première, puis celles habitées par M. Lyon, M. Jouaud, MM. Royer et Delaly, un boulanger dont le nom nous échappe et enfin M. Decoux.

Le feu trouvait dans ces constructions anciennes un aliment difficile à vaincre.

Une heure de l'après-midi. — On est maître du feu. Les magasins de M. Duqueyroux, d'une part, et de MM. Ranson, de l'autre, sont préservés. Neuf maisons sont brûlées : six dans la rue Haute-Vienne, trois dans la rue Banc-Léger.

Les pertes doivent être considérables. Le feu s'est communiqué avec une telle rapidité, que les incendiés n'ont eu le temps de sauver ni vêtements, ni meubles.

Reste maintenant un énorme brasier sur lequel il faut exercer la plus active surveillance. C'est là que les pompiers concentrent maintenant tous leurs efforts.

Des scènes terribles se sont passées dans la maison occupée par le bureau de tabac et le restaurant Dubois.

Le *Courrier du Centre* dit que l'on continue

seuil de la salle, un tumulte bizarre se produisit.

Bénédict, ayant brusquement repoussé ceux qui le gardaient à vue, s'était précipité au devant de M. Mathieu, qui, au moment de sortir, venait de rencontrer la nouvelle escorte et avait fait quelques pas en arrière pour qu'elle pût entrer.

Deux ou trois Vendéens avaient été à demi renversés par le mouvement imprévu du capitaine. Vingt sabres s'étaient levés sur lui; mais, prompt comme l'éclair, le président avait retenu les bras en s'écriant :

— Malheur à qui frappera!

Et les armes, un instant suspendues par l'hésitation, la crainte et le respect, étaient enfin retombées sans avoir effleuré la tête de Bénédict.

Le trouble, d'ailleurs, s'étant bien vite apaisé, on n'avait eu aucune peine à se convaincre que l'élan du capitaine, tout spontané, sans intention agressive, n'avait eu rien de menaçant.

Il était évident pour tous que l'officier bleu n'avait voulu que se jeter dans les bras d'un ami.

Bénédict et Mathieu s'étreignaient en silence.

Nul n'osait interrompre cette profonde effusion, ni Stofflet, ni le baron de Marigny, ni Gaëtan d'Apremont.

Maître enfin de lui-même, ce fut le capitaine qui parla le premier.

— Comment êtes-vous ici? demanda-t-il à l'ancien solitaire de la Gorge-aux-Loups.

— J'allais à la rencontre des Mayençais, c'est-à-dire à votre rencontre, mon cher enfant, répondit le vieillard. Chemin faisant, on m'a arrêté, et j'ai comparu devant les généraux royalistes, qui viennent de me rendre la liberté.

— C'est bien, et c'est juste! car je sais déjà que sur plus d'un champ de bataille vous avez prodigué vos soins aux Blancs comme aux Bleus. C'est vous dire que j'ai revu le père Cazeaux, Justine et Justin... Mais, reprit-il, n'abusons pas de la patience du conseil. Séparons-nous, mon cher maître, du moins pour quelques instants. J'espère, en effet, vous rejoindre. Il est impossible qu'on me retienne prisonnier. Je crois à l'équité même de mes ennemis, et ma position est telle qu'on ne peut me contraindre à rester ici sans forfaire à l'honneur.

— Au revoir donc, mon cher Bénédict, répondit le vieillard. Je me retire, mais je vais vous attendre, heureux de l'espoir que nous quitterons ensemble les Herbiers.

Et M. Mathieu, après avoir salué de nouveau les chefs royalistes, sortit de la salle du conseil.

Le capitaine d'état-major, se redressant avec une fierté tranquille, s'avança d'un pas ferme, le regard

assuré, vers la table où siégeaient les généraux.

A peine eut-il lancé un coup-d'œil sur eux, qu'il aperçut le comte de Flavigny.

A la pâleur du comte, à l'anxiété peinte dans sa physionomie, Bénédict comprit aisément que le noble gentilhomme avait un chagrin au cœur, et qu'il pensait à Blanche, que sans doute il croyait morte ou tombée au pouvoir des terroristes.

Un sourire épanouit la lèvre du jeune officier bleu à l'idée qu'il allait remettre la joie dans l'âme navrée du général vendéen.

— Messieurs, dit-il avec une courtoisie pleine de distinction, je vous prie de m'excuser. Une rencontre tout-à-fait inattendue, une surprise vraiment émouvante pour moi ont pu seules m'enlever le calme qui m'est habituel et me faire commettre un acte de vivacité qui a causé ici un instant de perturbation. La reconnaissance et l'amitié sont des sentiments qu'applaudissent les hommes de toutes les opinions, et vous approuverez, je n'en doute pas, l'entraînement subit auquel j'ai cédé, quand je vous aurai dit que je dois le peu que je sais au bon et savant vieillard dans les bras duquel je me suis précipité.

— Nous comprenons toutes les impulsions généreuses, monsieur, répondit le président, et nous vous excusons.

Le capitaine s'inclina en signe de déférence et de remerciement.

— Comment vous nommez-vous? reprit d'Elbée.

— Je me nomme Bénédict.

— Est-ce le seul nom que vous portiez?

— Le seul, monsieur.

Et le jeune officier bleu prononça ces mots avec cette dignité douce et fermée qui semble dire : N'insistez pas.

Le généralissime indiqua par un léger mouvement de tête son intention d'être réservé sur ce point : puis il ajouta :

— Vous êtes capitaine d'état-major, aide-de-camp du général Kléber, par conséquent un défenseur de la République et un ennemi de la royauté?

— Je le nierais en vain, monsieur.

— C'est fort bien. Mais vous êtes aussi notre prisonnier, et nous avons sur vous droit de vie et de mort. Songez-y.

— Pourquoi y songerais-je? Un soldat est toujours prêt à mourir.

Cette réplique, faite d'un ton grave et simple, parut embarrasser le président.

— Voyons, reprit-il après une minute d'hésitation, parlons nettement. En votre qualité d'aide-de-camp d'un des généraux les plus renommés parmi nos adver-

à déblayer le plus rapidement possible les débris sous lesquels ont été ensevelies les trois victimes de l'incendie du 12. Jusqu'ici, on n'a trouvé que de très-petits fragments d'os à moitié carbonisés. Il est bien probable que ce sera tout. Ensevelis depuis trois heures du matin dans un brazier d'une chaleur et d'une violence aussi considérables, les cadavres ont dû presque complètement disparaître.

Les pertes, que l'on évaluait le premier jour à 500,000 fr., s'élevaient, si nous nous en rapportons à des renseignements qui nous parviennent aujourd'hui, à près d'un million.

Le Courrier de la Vienne rend compte en ces termes d'un incendie qui a eu lieu samedi dernier à Poitiers :

« Un incendie qui aurait pu prendre des développements terribles, si des dispositions immédiates n'avaient été prises pour en arrêter les progrès, a éclaté samedi, vers une heure moins un quart de l'après-midi, chez M. Rocher, marchand épicer, rue du Marché.

Le garçon de magasin était descendu dans la cave avec une lanterne dépourvue de verre d'un côté. Cette lanterne, s'étant renversée, communiqua le feu, non pas comme on l'a dit à l'huile de pétrole, mais à de l'essence de pétrole, substance éminemment plus inflammable et d'un emploi très-dangereux.

Les flammes s'étendirent rapidement dans toutes les directions ; une tourie éclata même au moment où le garçon, éperdu, remontait l'escalier de la cave en criant : *Au feu !* et en un instant la maison entière devint la proie du fléau.

Un jeune homme, M. Louis Dubreuil, employé chez M. Broussard, put sauver les livres de la caisse, non sans peine, car déjà le magasin était rempli d'une fumée suffocante.

Le garçon de magasin, qui était monté au grenier, se voyant couper la retraite par une barrière de flammes, attacha une corde au toit et, sans se donner le temps de l'assurer, descendit par la fenêtre dans la rue, tandis que les spectateurs de cette descente périlleuse tremblaient pour sa vie.

Enfin les pompiers arrivèrent, et aussitôt on s'occupa d'étouffer la combustion du pétrole avec du sable, en même temps qu'on jetait par les fenêtres les meubles et le linge qu'il s'agissait de sauver.

Grâce au zèle et au dévouement des pompiers et d'une partie des habitants accourus aux premiers cris d'alarme, à trois heures tout était fini.

On ne peut assez se féliciter de ce que cet incendie ait éclaté pendant la nuit, où l'organisation des secours est forcément plus lente, tout l'ilot des maisons compris entre le Palais de Justice, la rue des Cordeliers et la rue de l'Echelle du Palais, pouvait devenir la proie des flammes.

« A ce sujet, il conviendrait de demander sérieusement l'éloignement des matières particulièrement inflammables du centre des villes et leur dépôt hors barrière dans des magasins isolés. On prévient ainsi bien des sinistres. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont invités à se rendre, en personne ou par fondés de pouvoirs, à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 19 courant, à midi précis, dans la grande salle des Halles à Poitiers, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 24-29 juillet 1867 sur les sociétés. Cette première assemblée générale a pour objet principal la nomination des administrateurs et la constitution définitive de la société.

Les Fondateurs :

M^{re} BRÉCHARD. LE BLANC-TURQUAND.
G^{re} GALLAND. G. BÉGUIN-DESVAUX.

Le conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi ayant pour but : l'approbation d'un projet de convention entre la compagnie des chemins de fer de la Vendée et l'Etat; concession de la ligne de Bressuire à Monts sur la ligne de Tours. Le gouvernement accorde une subvention de 12 millions.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1869. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la vi-

site du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} novembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fons de Maire de Saumur,

LECOY.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'était lundi le tour de M. Rollot, directeur du théâtre d'Angers. Son affiche portait le *Bâtard*, comédie en 4 actes, de M. Touroude, et qui a eu un grand succès à l'Odéon. Cette pièce, quoique bien charpentée et très-émouvante, émet cependant des idées qui seront difficilement acceptées par notre société.

Les auteurs dramatiques ont beau faire, le monde ne voudra jamais se résoudre à pardonner à la femme qui a péché. Nous comprenons cependant qu'on poursuive le préjugé qui frappe le fils naturel, qui, lui, est innocent de sa situation.

La pièce est bien écrite, menée avec talent ; mais les situations ne sont pas normales, et les théories nous paraissent un peu risquées.

Les artistes ont interprété cette œuvre d'une façon excellente. M. Marius a eu de très-beaux passages, dans le 4^e acte, malgré quelques intonations qui manquaient de justesse. Nos compliments à M. Trescol, qui joue bien et sent ce qu'il dit. N'oublions pas M^{re} Vial, non plus que les autres artistes qui ont bien fait leur devoir.

Le spectacle, commencé par un vaudeville charmant, et prestement enlevé par M. Donatien et M^{re} Albert, s'est terminé par le *Mariage aux lanternes*, dont plusieurs morceaux ont eu les honneurs du bis.

Nous félicitons M. Rollot sur la composition de sa troupe, et nous espérons que ses tournées à Saumur seront fructueuses pour lui, avec un bon choix de pièces.

J. B.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On donne comme probable que l'Empereur viendra passer quelques jours à Paris à la fin de cette semaine.

La date du 17 novembre sera mémorable dans l'histoire de la civilisation. C'est hier que se sont abouchés deux mondes sur la route maritime nouvellement ouverte au commerce des continents asiatique et européen. A l'heure où nous écrivons, des navires pavés aux couleurs de toutes les nations de l'univers ont ridé de leur sillage le canal qui marie la Méditerranée à l'océan Indien.

Une légère recrudescence de chances, à Madrid, en faveur de la candidature du duc de Gènes ; — quelques coups de fusil tirés

encore, en Dalmatie, dans les districts de Crivoscie et de Ledonice ; — la célébration du mariage du prince Charles de Roumanie avec la princesse Elisabeth de Wied, au château de Neuwied : voilà les seules informations télégraphiques un peu intéressantes du matin.

N'oublions pas cependant de mentionner la continuation de l'agitation en Irlande.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 16 octobre au 12 novembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.									
BOUCHERS.												
MM.												
1	Remare.	1	2	»	5	4	5	52	1	5	67	9
2	Tessier.	»	3	»	8	»	3	37	»	16	42	»
3	Touche.	»	1	»	4	5	2	28	2	4	84	5
4	Girard.	»	»	»	2	»	»	6	»	»	11	»
5	Vaillant.	»	»	»	2	1	»	9	»	»	16	»
6	Corbineau.	»	»	1	12	»	6	45	2	7	60	1
7	Laigle.	»	»	1	5	»	1	16	»	11	25	»
8	Prouteau.	»	1	»	1	5	»	3	16	»	13	12
9	Chalot.	»	3	4	»	2	3	324	»	7	44	»
10	Pallu.	»	1	»	6	3	3	30	2	4	37	7
—												
CHARCUTIERS.												
MM.												
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	13	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	10	»
4	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	8	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	9	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	20	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	6	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	»
—												
PORCS.												
1 ^{re} 2 ^e												

Les sœurs de Ste-Anne, de Saumur, viennent d'entrer en possession de l'hospice de la Providence, attaché à la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers. Elles y ouvrent pour la vieille un asile où elles recevront, aux prix les plus modérés, les hommes et les femmes. Tout concourt à rendre ce local parfaitement propre à cette destination. Sa situation aux portes de Saumur ; des bâtiments vastes, bien aérés, ouvrant sur la Loire ; des cours et des jardins spacieux ; de longues terrasses dont la vue s'étend sur la ville, sur les ponts, sur la Vallée ; un bosquet couronnant et encadrant tout cet ensemble. De la maison, on entre dans la chapelle de Notre-Dame, pèlerinage si connu et si fréquenté, desservi par de bons et pieux missionnaires.

Dans ce même établissement, mais dans des bâtiments séparés, les sœurs auront un ouvroir où elles recevront des jeunes filles qu'elles instruiront et qu'elles formeront au travail et à la vertu.

saïres, vous avez dû recevoir la confiance du plan de campagne qu'on va mettre à exécution contre nous ?

— Eh bien ! que signifie cela ?

— Cela signifie, monsieur, qu'une alternative vous est offerte par le conseil : Ou vous serez fusillé, ou vous révélez quel est ce plan.

En achevant cette phrase cruellement injurieuse, d'Elbée sentit la rougeur lui monter au front. Il voulut fixer son regard sur celui de Bénédicte, mais les yeux du capitaine devinrent si fulgurants, qu'il ne put en soutenir l'éclat.

A vrai dire, le généralissime d'Elbée, bon et loyal gentilhomme, n'avait pas obéi à sa propre inspiration ; il n'avait fait que subir l'influence du marquis d'Aprémont, lequel, s'étant glissé derrière son fauteuil, lui avait dicté jusqu'aux termes dont il s'était servi.

La première sensation une fois dissipée, Bénédicte se contenta de hausser les épaules dédaigneusement. Il répondit avec une ironie tranquille :

— En conscience, monsieur le président, vous n'êtes guère physionomiste ; autrement, il vous eût suffi de m'envisager quelques secondes pour comprendre que je suis un homme assez énergiquement trempé, et qu'il est inutile, dérisoire même, de me donner le choix entre la mort et le déshonneur.

— Pas de phrases ! s'écria Stofflet impérieusement.

il faut choisir. Choisissez.

— A quoi bon m'interpeller si haut, monsieur ? reparti Bénédicte avec un sourire railleur. Le bruit ne m'effraye guère, je vous jure, depuis que j'ai entendu dans Mayence le formidable retentissement d'une artillerie plus assourdissante que le tonnerre... et même que votre voix.

— Alors, vous voulez être fusillé ? demanda brusquement le baron de Marigny.

— Je le voudrais, que vous refuseriez d'y consentir, vous, monsieur, quoique l'indulgence ne semble pas vous caractériser, en politique du moins.

— Une telle audace mérite d'être exemplairement châtiée, murmura Gaëtan. Il faut condamner cet homme à mort !

— Vous savez bien que c'est impossible, répliqua le capitaine avec une expression de souverain mépris.

— Impossible... pourquoi ? demanda le comte de Flavigny d'un ton bienveillant, car il s'intéressait au jeune officier bleu.

— Parce que...

Mais Bénédicte n'eut pas le temps d'achever. Une voix l'interrompit.

— Parce que je suis aux Herbiers, mon oncle, et si je revois aujourd'hui ma chère famille, c'est à ce brave et généreux officier républicain que je le dois !

Blanche, qui avait pénétré dans la salle du conseil, s'élança vers M. de Flavigny.

— Ah ! mon enfant ! ma pauvre enfant ! bulbutia le comte en la pressant sur sa poitrine et en étouffant un sanglot. J'avais l'âme dévorée d'inquiétude. Mais te voilà ! Dieu soit béni !

— N'oubliez pas dans votre gratitude, mon oncle, celui qui a été l'auxiliaire dévoué de la Providence : M. Bénédicte, l'ancien père de la Bénardière, maintenant capitaine d'état-major.

— Quoi ! lui, Bénédicte ! ce paysan que je haïssais tant autrefois ! pensa Gaëtan stupéfait.

— Ouais ! grommela entre ses dents Roch Duhoux ébahi ; voilà celui qui a troué ma chair avec un couteau. Ah ! si j'avais su !...

Le comte avait quitté sa place. Il s'était dirigé vers l'aide-de-camp de Kléber.

Après quelques secondes d'une attention fixée sur le visage de l'officier bleu :

— Oui, oui, je me souviens maintenant ! dit-il avec vivacité. Tous vos traits me rappellent l'intrépide et digne garçon qui a vaincu le taureau furieux aux fêtes d'Aprémont, et dont l'intelligence annonçait des aptitudes surprenantes. Je ne m'étonne pas, monsieur, que vous ayez fait un rapide chemin dans l'armée, tout en regrettant, hélas ! que vous l'avez fait à la faveur

d'une révolution dont je réprovoie les sanglants excès.

Cette dernière réflexion, échappée en quelque sorte contre sa volonté à l'instinct royaliste du comte, surprit Bénédicte.

Il se disposait à répondre avec autant de déférence que de résolution, lorsque M. de Flavigny s'empressa d'ajouter :

— Pardonnez-moi, monsieur. J'ai eu tort de mêler la politique à une question de reconnaissance. Quelles que soient vos opinions, je suis heureux de proclamer que vous avez bien mérité de ma famille et de moi. En attendant que le conseil décide qu'il en sera de vous comme de M. Mathieu, et que vous aussi vous serez libre de retourner vers les Mayençais, laissez-moi vous remercier du plus profond de mon cœur.

— Je suis récompensé au-delà de ce que je mérite ! répondit vivement le capitaine d'état-major.

Le comte regagna le siège qu'il occupait.

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices 32, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalessière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, fôie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Lat *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. **TEXIER**, place de la Bi-lange, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY** & Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE.

Paris, 15 novembre 1869. — Nos craintes pour la semaine qui vient de s'écouler ne se sont pas réalisées. Tant mieux si cela dure, nous l'espérons sans trop y croire; il faut, à notre avis, attendre, pour se prononcer, le résultat du prochain scrutin et peut-être même l'ouverture des Chambres.

Cependant, — et c'est une raison qui doit être bien appréciée — les Emissions en suspens jusqu'ici se préparent, et généralement ce n'est pas là un signe de baisse. La baisse avait exagéré ses ventes; aujourd'hui, même en face d'une reprise insignifiante, elle commence ses achats partiels. Il faut toutefois se bien rendre compte de cette situation. Nous croyons qu'en dehors des circonstances politiques dont les spéculateurs ont profité, la baisse a été voulue par certains milieux de banque. Il en est de même pour la hausse: la banque et la spéculation feront tout, dans une période où les affaires sont en somme peu développées. Aussi, affirme-t-on que le cours de 72 sera atteint et dépassé, comme on avait affirmé que celui de 71 serait abandonné. Il y a du découvert à racheter, on fera la hausse, c'est nécessaire. La Rente est partie de

71 10 1/2, pour arriver samedi à 71.30. L'Italien était assez ferme à 53.45; mais ce ne sont pas encore les cours cotés le mois dernier. Nous ferons remarquer que les cours de rente au passage de l'Opéra, sont presque toujours à la baisse, quels qu'aient été du reste les cours du marché. Mais faut-il se préoccuper beaucoup de ce qui se produit sur le Boulevard!

Fort peu d'affaires sur le Crédit foncier. On le dirait abandonné de la spéculation. Tout le mouvement de la semaine est allé pour lui de 1,640 à 1,652 50. Au contraire, le Mobilier Espagnol est l'objet de mouvements brusques qui déconcertent un peu la spéculation.

Malgré le projet d'absorption de l'Immobilier par le Mobilier, on continue de coter les titres au plus bas cours. Cela paraît une réponse assez catégorique aux illusions dont on s'est récemment bercé.

Le Comptoir d'escompte monte à 700 fr., sur l'annonce qu'il fera l'emprunt Turc; par contre, la société Générale baisse un peu, parce qu'on assure qu'elle ne fera pas cette affaire. On recherche peu le Crédit foncier Autrichien, bien qu'il jouisse d'une excellente situation.

Rien, ou presque rien, sur les chemins de fer français, excepté pourtant les Charentes qui cotent 480. —

Les Autrichiens ferment sans baisse, à 773 50; on commence à les racheter en vendant les Lombards. Il y aura, dit-on, un gros stock, restant d'un vieux syndicat. Les cours de Suez sont toujours faibles, malgré tous les efforts. Les délégations ont baissé de 10 fr. et cotent 338 75; mais les versements en cours expliquent peut-être cette baisse.

Le marché en banque a été très-animé, toutefois sans grands mouvements.

Hausse sur le Dollar et le Turc. Le Crédit rural tient ferme à 500 fr. On dit qu'il y a plusieurs affaires en bonne voie, cela suffira sans doute à déterminer un mouvement. Le Crédit foncier Suisse paraît très-discuté.

Notons, enfin, les derniers cours de quelques-unes des valeurs industrielles. Le Transcontinental est à 610 en hausse. Le Gaz Général à 492 50, en baisse. Les Messageries impériales à 790; les Honduras à 214, et le Simplon à 155, en hausse.

Le Crédit Lyonnais tient ferme à 493 75. — Enfin, on parle d'un emprunt nouveau de la ville de Paris. — J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché-Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude dudit M^e Paul Taureau, Le dimanche 28 novembre 1869, à midi,

EN TOTALITÉ OU PAR PORTIONS, LA MÉTAIRIE

DES BRISEQUENOUILLES, Située commune de Dénezé, canton de Doué; comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 90 ares 15 centiares.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter avant l'adjudication: 1^o à M. BLOR, géomètre expert, à Gennes; 2^o et à M^e PAUL TAUREAU, dépositaire des titres. (435)

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON, servant de boulangerie, rue de l'Hôtel-Dieu, 18.

S'adresser à M^{me} veuve POITVIN, rue du Portail-Louis, 29. (454)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'ISSUES.

Le lundi 6 décembre prochain, à 4 heures après midi, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères des issues à provenir des services des vivres et des fourrages de la place de Saumur, pendant l'année 1870, et consistant en:

Quantités à vendre.

1^o Vivres.

Balayures et cendres de bois..... 2 quint.
Braises..... 75 —

2^o Fourrages.

Graines de foin..... 180 —
Résidus de foin et de paille..... 190 —
Criblures d'avoine... 150 —
Fumier..... 2 mètr. c.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. Saumur, le 15 novembre 1869.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (577)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION A faire audit Hospice général pendant l'année 1870.

Le vendredi 17 décembre 1869, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1870 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants:

- 1^{re} SECTION. Viande;
2^{me} id. Beurre, œufs;
3^{me} id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
4^{me} id. Huile de colza, chandelles, bougis;
5^{me} id. Bois de sapin;
6^{me} id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cadiffe ou de Merthyr (Angleterre); Charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription: *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n^o.* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non-fériés, de midi à cinq heures. (578)

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROIS. (337)

A VENDRE

Du 1^{er} au 30 novembre 1869,

LES QUATRE COUPES

DE BOIS-TAILLIS

(Essence de chêne)

Appelées bois des Puées,

Situées à Feline, commune de St-Hilaire-St-Florent.

S'adresser à M. DELBUT, place des Récollets, 2, ou sur les lieux, le dimanche, de midi à trois heures.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

NOUVEAUTÉS.

On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS.

E. BIZERAY,

A SAUMUR,

Demande de bonnes ouvrières pour l'atelier de robes et confections. — (Bonne rémunération). (466)

PÂTÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (579)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CONSERVES ALIMENTAIRES

SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4 fr. 50 c.
» » 50 à 55 —	2 30
» » 30 à 35 —	1 65
» » 22 à 25 —	1 15
» » 18 à 20 —	1 05
» » 16 à 18 —	0 95
» » 12 à 15 —	0 70
» » 10 à 12 —	0 65

HOMARD, la boîte..... 1 30
PETITS POIS, »..... 0 90
CHAMPIGNONS, »..... 1 15
HARICOTS VERTS, »..... 1 10

En vente, 69, rue d'Orléans.

chez JARDON-DUTOUR, à Saumur.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 OCTOBRE.			BOURSE DU 17 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	71 65	» 05	» »	71 72	» 07	» »
4 1/2 pour cent 1852.....	100 80	» »	» 20	101 50	» 70	» »
Obligations du Trésor.....	488 75	1 25	» »	488 75	» »	» »
Banque de France.....	2770	» »	» »	2762 50	10	» »
Crédit Foncier (estamp.).....	1652 50	» »	2 50	1657 50	5	» »
Crédit Foncier colonial.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.....	610	» »	» »	615	5	» »
Crédit industriel.....	640	» 50	» »	637 50	» »	2 50
Crédit Mobilier (estamp.).....	196 25	» »	1 25	215	18 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.....	685	» »	» »	698 75	» »	13 75
Orléans (estampillé).....	933 50	» »	1 25	933 75	1 25	» »
Orléans, nouveau.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).....	1093 75	» »	1 25	1092 50	» »	1 25
Est.....	570	» »	5 »	571 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.....	962 50	» »	» »	965	2 50	» »
Lyon nouveau.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.....	620	» »	» »	618 75	» »	1 25
Ouest.....	582 50	» »	1 25	580	» »	2 50
C ^{ie} Parisienne du Gaz.....	1570	» »	5 »	1567 50	7 50	» »
Canal de Suez.....	382 75	» »	12 55	395	12 25	» »
Transatlantiques.....	236 25	» »	8 75	230	3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.....	53 25	» »	15	53 40	15	» »
Autrichiens.....	773 75	3 75	» »	773 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.....	492 50	1 25	» »	495	2 50	» »
Victor-Emmanuel.....	50	» »	1 »	50	» »	» »
Romains.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.....	350	» »	» »	351 25	1 25	» »
Saragosse.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.....	88 75	» »	1 25	90	1 25	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	340 75	» »	» »	341	» »	» »
Orléans.....	338 50	» »	» »	336	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.....	332 50	» »	» »	332	» »	» »
Ouest.....	331	» »	» »	332 25	» »	» »
Midi.....	331	» »	» »	330 50	» »	» »
Est.....	335	» »	» »	337	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.